

Les maires des grandes villes françaises ont-ils été bien élus en 2014 ?¹

Christine Fauvelle-Aymar, Université de Tours (LEO), fauvelle@univ-tours.fr
et

Abel François, Université de Lille 1 (LEM), abel.francois@univ-lille1.fr.

Résumé

Ce court article présente une mesure du soutien électoral qu'obtient un élu de la part de la population qu'il administre. Appliquée aux élections municipales françaises de 2014 pour les communes de plus de 1 000 habitants, le concept de base électorale permet de distinguer les maires bien élus de ceux dont le soutien électoral ne vient que d'une poignée d'habitants de leur commune. Après une présentation du concept de base électorale, nous discutons les différentes mesures qui peuvent en être proposées. C'est ainsi qu'il apparaît une grande variance dans le soutien électoral des maires élus en 2014. Nous présentons ensuite quelques facteurs structurels caractérisant une commune et qui pèsent sur cette base électorale. En particulier, nous montrons que les maires sont mieux élus lorsqu'ils administrent une commune peu peuplée d'une aire urbaine, avec beaucoup de résidences secondaires, peu de jeunes et moins d'étrangers et où le revenu médian est de niveau intermédiaire.

Abstract

This short article provides a measure of the electoral support received by the elected mayors from their constituents. Applied in the context of the 2014 French municipal elections, for municipalities with more than 1000 inhabitants, the concept of electoral basis allows one to distinguish electoral mayors that have larger electoral support, from those who received the support of only a handful of inhabitants. After a brief presentation of the concept of electoral basis, we discuss the various measures that can be proposed. Thus it appears a large variance in the electoral support of the mayors elected in 2014. We then present some structural factors characteristics of municipalities and that impact the electoral basis. In particular, we show that mayors have larger electoral support when they govern a sparsely populated municipality, located in urban area, with many secondary homes, few young people and with an intermediary median income.

¹ Une version de cet article a été présentée lors du 13^{ème} Congrès de l'Association Française de Sciences Politiques (22-24 juin 2015 – Aix en Provence). Que les participants soient remerciés pour leurs commentaires et remarques.

1 Introduction

Le modèle canonique de la représentation démocratique repose sur l'idée que l'élu est un représentant qui reçoit une délégation de la part des électeurs et qui est censé agir dans l'intérêt de ces derniers lors de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques (Manin, 1995). Le mécanisme incitatif pour le représentant de se conformer aux intérêts de son électorat est l'occurrence fréquente d'élections qui remettent en cause sa délégation. En effet, lors de l'élection, l'électorat choisit de maintenir ou non sa délégation à l'homme politique à l'aune de la convergence entre les politiques publiques mises en œuvre par l'élu et ses intérêts (e.g. Budge et Hofferbert, 1991 et Duch et Stevenson, 2008).

Ce mécanisme de responsabilisation des élus repose sur l'hypothèse qu'il y a similitude entre la population gouvernée et l'électorat de l'élu. En d'autres termes, la population qui choisit son représentant doit être quasiment similaire à la population administrée pour que le mécanisme de responsabilisation fonctionne. Pourtant, du fait des modes de scrutin, des contraintes d'inscription électorale, des niveaux de mobilisation politique, etc. il existe une divergence, plus ou moins importante, entre la population administrée et la population qui soutient l'élu. L'électorat d'un élu ne correspond donc pas nécessairement à la population sur laquelle vont s'appliquer ses politiques publiques. Très peu d'études se sont attachées à décrire et à étudier les différences quantitatives qui peuvent exister entre les deux populations.

Au sein d'une population, la proportion d'électeurs soutenant l'élu peut être définie comme sa base électorale. Elle fournit une estimation du poids politique ou de la représentativité du l'élu au sein de sa circonscription, et au final de la proportion de la population soutenant la politique publique menée ou à venir. De plus, l'enjeu de cette différence entre le soutien électoral et les populations administrées réside dans l'influence qu'elle peut avoir sur les politiques publiques menées. En effet, il est fort probable que les élus ne mettent pas en place les mêmes politiques publiques à destination de l'ensemble de la population administrée selon le soutien électoral qu'ils ont.

L'objectif de cet article est de discuter le concept de base électorale en s'appuyant sur la situation des maires des communes françaises élus en 2014. La section 2 présente différentes définitions de la base électorale et argumente en faveur d'une définition large où le soutien dont dispose le maire est mesuré en relation avec l'ensemble de la population de ses administrés. La section 3 s'intéresse aux bases électorales des maires élus en 2014 et présente différentes statistiques descriptives. Enfin la section 4 expose la manière dont les bases électorales varient d'une commune à l'autre en fonction de leurs principales caractéristiques en termes de localisation et de type d'urbanité, de taille et de structure de population.

2 La définition de la base électorale des maires

La base électorale correspond à la proportion de la population municipale soutenant le maire élu, c'est-à-dire la part de la population qui soutient a priori les politiques publiques locales. Pour parvenir à la mesurer, il faut définir tout d'abord le soutien que le maire obtient mais également la population de référence.

2.1 L'électorat du maire

La figure 1 présente les différentes étapes qui permettent de définir la base électorale d'un maire. On part de la population totale de la commune (celle provenant du recensement INSEE) et on exclut ceux qui ne sont pas autorisés à voter pour des raisons d'âge (population de moins de 18 ans) ou de nationalité² (population étrangère)³. On obtient la population éligible. Pour obtenir la population des inscrits, il faut ajouter à cette population les non-résidents inscrits. Ces derniers comprennent l'ensemble des personnes disposant d'une résidence secondaire dans la commune et qui ont choisi de s'y inscrire comme électeur. Il faut inversement retrancher les résidents qui, disposant d'une résidence secondaire dans une autre commune, ont choisi de s'inscrire sur les listes électorales de l'autre commune⁴. Enfin, on retranche les résidents de la commune qui ne se sont pas inscrits sur les listes électorales, par choix ou par contrainte administrative. On obtient ainsi la population inscrite.

Insérer figure 1 par ici

Pour passer de la population inscrite à la population des exprimés, il faut retrancher l'ensemble des inscrits qui n'ont pas participé à l'élection. On obtient alors la population des votants. Si l'on retranche également l'ensemble des bulletins blancs et nuls, on obtient la population des exprimés.

² Comme l'INSEE ne fournit pas le détail par nationalité de la population étrangère, en particulier des ressortissants communautaires, nous ne pouvons pas prendre en compte les résidents européens inscrits sur les listes électorales.

³ Les personnes déchues de leurs droits civiques à la suite d'une condamnation judiciaire ne sont également pas autorisées à s'inscrire sur les listes électorales. Étant donné leur très faible nombre (moins de 10 000 personnes) et la difficulté à estimer ce nombre au niveau communal, nous ne les intégrons pas à notre analyse.

⁴ C'est en particulier le cas des étudiants qui peuvent être inscrits dans la commune de résidence de leurs parents ou dans la commune où ils résident pour leurs études.

En écartant l'ensemble de ceux qui se sont exprimés pour des listes autres que celle du maire élu, on obtient l'ensemble des personnes ayant voté pour le maire. Plus précisément, ces voix sont le total des suffrages récoltés par la liste gagnante lors des élections municipales de 2014, que l'élection se soit finie au premier ou au second tour. Si l'élection s'est achevée avec le premier tour, ce sont les suffrages du premier tour qui constituent l'électorat du maire ; si l'élection a nécessité deux tours, ce sont les suffrages du second tour que l'on retient.

C'est à partir de cette population « Electorat du maire » que l'on peut essayer d'estimer la base électorale du maire c'est-à-dire l'importance du soutien dont il dispose au sein de la population. Plus précisément, la base électorale du maire correspond à la fraction de la population de la commune qui, à l'issue de l'intégralité du processus électoral, aura voté en faveur de la liste arrivée en tête et dont sera membre le maire de la commune. La base électorale est donc un ratio entre le nombre de voix reçues par le maire élu (« Electorat du maire » dans la figure 1) et une mesure de la population de référence de la commune. La question qui se pose maintenant est de définir cette population de référence à partir de laquelle la base électorale du maire pourra être mesurée.

L'intérêt de raisonner en termes agrégés au niveau de la base électorale du maire élu est également de dépasser les explications séquentielles et habituelles de chacune des étapes de la décision électorale (l'inscription, la participation et les choix de vote) et de prendre en compte les effets d'agrégation susceptibles de se manifester concernant les facteurs explicatifs de ces trois étapes. Par exemple, un même facteur peut avoir une influence sur l'inscription et la participation électorale et, également, sur certains choix de vote. Ces effets peuvent être tous orientés pareillement. Ils contribuent alors à accroître (ou à réduire) la base électorale. Ils peuvent également se compenser et n'avoir, au final, aucun effet sur la base électorale.

2.2 La population de référence de la base électorale

Il est facile de dénombrer l'électorat du maire. Il suffit de calculer, à partir des résultats électoraux, le total des suffrages récoltés par la liste arrivée en tête lors des élections municipales, que l'élection se soit finie au premier ou au second tour⁵. La question du dénombrement de la population de référence est plus délicate. Compte tenu des données existantes, quatre mesures différentes peuvent être retenues :

- la population totale,

⁵ Si l'élection s'est achevée avec le premier tour, ce sont les suffrages du premier tour ; si elle nécessite deux tours, ce sont les suffrages du second tour.

- la population des plus de 18 ans,
- la population des plus de 18 ans de nationalité française,
- la population des inscrits sur les listes électorales.

Tout d'abord, on peut noter que ces mesures diffèrent quelque peu de celles présentées dans la figure 1 pour des raisons d'application empirique.

Les trois premières mesures doivent être construites à partir des données 2011 du recensement permanent de la population. Elles ne correspondent donc pas exactement à la population des communes en 2014, année des élections, puisque certains habitants ont pu quitter la commune et d'autres ont pu venir s'y installer. Par ailleurs, dans les données du recensement, ne sont considérés comme habitants de la commune que les résidents principaux. Or, comme cela est présenté sur la figure 1, les personnes possédant plusieurs résidences peuvent choisir d'établir leur inscription électorale entre leurs différentes communes de résidence. Enfin, concernant la troisième mesure, la population des français de plus de 18 ans, si nous connaissons le pourcentage d'étrangers résidant sur la commune, nous ne connaissons pas la structure par âge des étrangers habitant les communes. Nous faisons l'hypothèse que la structure par âge de la population des étrangers est similaire à la structure par âge du reste de la population de la commune. De ce fait, nous supposons que la proportion des 18 ans et plus parmi eux est identique à la proportion que l'on trouve pour la population totale de la commune (dont les étrangers constituent une fraction).

Le choix entre les quatre mesures précédentes repose sur différents arguments. Si l'on définit la base électorale du maire en pourcentage des inscrits, on a une mesure « objective » de la base électorale, au sens où il n'est nul besoin de retrancher ou d'ajouter des personnes pour obtenir un indicateur plus précis. Considérer la seule population des inscrits conduit également à envisager une mesure du poids électoral des maires cohérente avec celle utilisée pour juger des victoires ou défaites des maires. Cependant, la population des inscrits est souvent très loin de représenter la population des personnes éligibles au vote et plus généralement la population concernée par les politiques publiques locales. Cette définition de la base électorale risque dès lors de surévaluer fortement la base électorale du maire. Il est donc beaucoup plus pertinent de retenir comme population de référence pour mesurer la base électorale, la population de la commune.

La question qui se pose ensuite est de savoir quelle population communale il est le plus approprié de retenir. Les politiques publiques décidées et mises en œuvre par les maires sont à destination de l'ensemble de la population communale sans discrimination d'âge ou de

nationalité⁶. Il est de ce fait logique de retenir comme base de référence la population totale de la commune (telle que mesurée par le recensement).

La définition de la base électorale retenue pour cette étude est donc le nombre de suffrages obtenus par le maire rapporté à la population totale, de tout âge, de nationalité française et étrangère, résidant dans la commune.

3 La base électorale des maires élus en 2014

Cette section s'intéresse à la base électorale des maires élus en 2014. Les communes considérées dans cette note sont l'ensemble des communes françaises de plus de 1000 habitants⁷, soit 9 585 communes pour les élections municipales de 2014. Tout d'abord, nous présentons quelques éléments concernant les populations communales.

Pour des raisons de disponibilités des données, la mesure de la population communale dont on dispose pour calculer les bases électorales est celle issue du recensement. Elle ne correspond pas exactement à la population des administrés pour les raisons invoquées précédemment et qui sont liées à la temporalité différente des élections, intervenues en 2014, et du recensement, qui est permanent mais dont les résultats ne sont connus qu'avec délai, à la définition des résidents communaux retenus par l'INSEE... Ces différentes raisons expliquent que la population de référence retenue pour calculer les bases électorales puisse être sensiblement différente de la population des administrés, bénéficiaires des politiques publiques municipales.

Les 9 585 communes de notre échantillon ont une population moyenne (tous âges et nationalités confondus) de l'ordre de 5 500 personnes (tableau 1). La variance d'une commune à l'autre est importante (écart-type de 15 000) avec des communes dépassant les 100 000 habitants. L'exclusion des moins de 18 ans et des personnes de nationalité étrangère réduit logiquement la taille moyenne de la population des communes ; la population éligible au droit de vote étant alors d'environ 4 000 habitants. Le nombre moyen d'inscrits sur les listes électorales est encore plus faible. Et au final, les votants ne représentent même pas, en moyenne, la moitié de la population des communes.

⁶ En effet, les résidents illégaux peuvent bénéficier ou subir les politiques publiques puisque par définition une grande partie de ces dernières portent sur des biens collectifs dont l'exclusion est difficile. De plus, des politiques publiques spécifiques peuvent être à destination des résidents illégaux.

⁷ Les communes de moins de 1000 habitants n'ont pas été retenues dans cette note car elles connaissent des règles particulières pour les élections municipales. De plus, nous avons exclu Paris, Lyon et Marseille ainsi que leurs arrondissements et secteurs du fait de leurs spécificités électorales.

La dernière ligne du tableau 1 donne le nombre moyen de personnes ayant voté pour les maires élus. Ce chiffre est de 1 309 personnes en moyenne sur l'ensemble des communes de notre échantillon mais il est bien plus réduit dans certaines communes. Ainsi, l'électorat du maire le plus faible est de 132 personnes. Dans d'autres communes, les maires élus ont obtenu beaucoup plus de voix.

Les deux exemples précédents indiquent que les chiffres bruts, s'ils peuvent être révélateur de la faible importance du soutien politique dont disposent certains maires élus (ou inversement de l'importance de ce soutien), doivent être examinés au regard de la population des communes, c'est-à-dire en raisonnant en termes de base électorale.

Insérer la table 1 par ici

La base électorale des maires est calculée en rapportant le nombre de votants pour le maire (dernière ligne du tableau 1) à une population de référence. Comme nous l'avons indiqué, il semble judicieux de retenir comme population de référence la population totale (première ligne du tableau 1). Mais pour permettre des comparaisons, le tableau 2 présente également la base électorale définie selon les autres définitions possibles de la population de référence : la population des plus de 18 ans, la population pouvant voter et la population inscrite.

Insérer tableau 2 par ici

Avec la base électorale définie sur la population totale comme référence, les données du tableau 2 indiquent que les maires élus en 2014 l'ont été par moins d'un tiers de la population communale, tous âges et nationalités confondus (31%). En toute logique, la base électorale du maire augmente avec la réduction de la taille de la population de référence. Cependant, même avec une définition plus restreinte de la population de référence, le soutien moyen dont les maires disposent n'atteint pas, en moyenne, la majorité de la population. La base électorale des maires ne représente ainsi en moyenne que 41% de la population des inscrits avec une amplitude qui est très grande, puisque le maire le mieux élu a obtenu lors des élections le soutien de 76% de sa population et le moins bien élu n'a obtenu le soutien que de 7% de sa population.

Insérer la figure 2 par ici

La figure 2 permet de constater l'importance de la variance de la base électorale des maires d'une commune à l'autre. Il existe des communes où la base électorale des maires est très réduite (de l'ordre de 10-20%) et d'autres où, au contraire, elle est très importante (de l'ordre de 50-60%). Et ce, même si la distribution des bases électorales apparaît bien normale.

Enfin, pour vérifier la stabilité des mesures de la base électorale du maire selon la population de référence, nous avons calculé les coefficients de corrélation de rang entre les classements des communes à partir des mesures. Ces coefficients de corrélation sont tous les trois très élevés et supérieur à 0,9, indiquant la très forte cohérence du classement des communes quelle que soit la population de référence utilisée.

En conclusion, il y a une très grande stabilité entre les différentes mesures de la base électorale. Il n'y a donc pas d'argument statistique qui justifierait de retenir une mesure particulière de base électorale. Le choix d'une mesure particulière ne relève donc que d'arguments théoriques. Et en l'occurrence, comme il l'a été expliqué plus haut, le choix d'une base électorale définie en fonction de l'ensemble de la population communale, tous âges et nationalités confondus, semble la plus pertinente. Par la suite nous ne considérons donc plus que cette seule définition.

4 Les déterminants structurels de la base électorale des maires

De nombreux facteurs sont susceptibles d'expliquer la variance des bases électorales. Ces facteurs renvoient aux déterminants des comportements d'inscription et de participation électorale ainsi qu'aux facteurs explicatifs des choix électoraux. Nous allons ici présenter les facteurs structurels de la base électorale des maires, c'est-à-dire les facteurs qui relèvent des caractéristiques socio-économiques des communes, en omettant les autres facteurs. Ces facteurs structurels sont susceptibles d'influencer la base électorale mais sont eux-mêmes peu susceptibles d'être impactés par les politiques publiques menées par les élus.

4.1. Les caractéristiques structurelles des communes

Nous avons retenu six caractéristiques structurelles des communes pouvant influencer la base électorale des maires élus des communes françaises.

La première caractéristique est la taille de la commune, définie à partir du logarithme de sa population. L'intuition est que la base électorale du maire doit diminuer fortement avec la taille de la commune. Dit autrement, les communes les plus grandes sont celles où les maires sont les

moins biens élus. On peut en effet penser qu'une relation de plus forte proximité existe entre le maire et ses administrés dans les petites communes et qu'elle conduit à ce que ces maires recueillent un soutien politique plus important.

Les communes, indépendamment de leur taille, peuvent être distinguées par leur type d'urbanité. Nous avons retenu 4 catégories, qui sont les catégories proposées par l'INSEE : les communes des grandes aires urbaines, les communes des autres aires urbaines, les communes des aires péri-urbaines et les autres communes qui sont essentiellement des communes rurales. Une première description permet de constater que c'est dans les communes du péri-urbain et dans les communes rurales que les maires sont les mieux élus. Inversement, la base électorale des maires est particulièrement réduite dans les communes des grandes aires urbaines.

Une autre caractéristique des communes susceptibles d'impacter la base électorale du maire est l'importance des résidences secondaires. En moyenne, dans l'ensemble des communes de plus de 1 000 habitants, le pourcentage de résidence secondaire est de 6,6% même si certaines communes n'en comportent aucune ou presque, d'autres en revanche en abritent un nombre très élevé. C'est tout particulièrement le cas des communes moyennes situées en zone touristique notamment en bord de mer, mais également dans des communes intermédiaires qui bénéficient d'atouts touristiques comme par exemple Fréjus (35% de résidences secondaires).

L'explication de la relation attendue entre la taille de la base électorale et l'importance des résidences secondaires est simple et provient de l'absence de concordance entre la population des administrés et la population des résidents. Comme il a été expliqué plus haut, les propriétaires de résidence secondaire sont recensés dans la commune de leur résidence principale mais peuvent choisir de s'inscrire pour voter dans la commune de leur résidence secondaire⁸. Leur vote contribue à accroître la taille de la base électorale car ces personnes sont comptées parmi les votants (numérateur de l'indicateur de la base électorale) et pas dans la population communale (dénominateur de la base électorale). On peut donc s'attendre à ce que les bases électorales des maires soient de taille plus importante pour les maires des communes abritant une forte proportion de résidences secondaires.

De la même manière, la proportion d'étrangers dans la commune peut également réduire la base électorale des maires élus. En effet, leur présence augmente mécaniquement le dénominateur de la mesure de la base alors que le numérateur, correspondant aux votes favorables au maire, n'est en rien impacté par leur présence. Au final, la mesure de la base électorale doit se réduire avec l'augmentation de la part des étrangers dans la commune.

⁸ Cette situation est renforcée par le fait que les résidences secondaires sont souvent des lieux de villégiature pour leur propriétaire notamment en fin de semaine et que les élections se déroulent le dimanche.

La structure par âge de la population communale est susceptible d'exercer une influence sur la taille de la base électorale. En particulier, le pourcentage de jeunes peut avoir une incidence négative sur cette base car beaucoup peuvent être recensés dans une commune de résidence qui n'est pas la commune où ils sont inscrits sur les listes électorales. En effet, depuis 2002, les jeunes atteignant leur majorité sont automatiquement inscrits sur les listes électorales. Cependant, cette inscription d'office se fait à la suite de l'opération de recensement citoyen intervenant à 16 ans, c'est-à-dire quand les jeunes résident le plus souvent chez leurs parents. Par la suite, ils peuvent, notamment pour effectuer des études, être amenés à résider dans une autre commune. Comme il est peu probable qu'ils modifient leur inscription électorale, il est vraisemblable que les villes comportant une plus large proportion de jeunes, et notamment les villes universitaires, vont afficher une base électorale plus faible.

Enfin, dernière caractéristique, le niveau de richesse de la commune doit également avoir un effet sur la base électorale du maire. Le niveau de richesse d'une commune est l'agrégation de la situation socio-économique des habitants de la commune. Une commune affichant un niveau important de richesse est donc une commune abritant une importante population favorisée. Or, tous les travaux de sociologie électorale l'attestent, la mobilisation politique est plus faible parmi les populations les moins bien insérées ou, inversement, les classes sociales les plus favorisées ont une plus forte probabilité d'être inscrites et de participer aux élections. On peut donc s'attendre, par simple agrégation des comportements individuels, que la base électorale des maires soit plus importante dans les communes les plus riches⁹.

Au final, ces caractéristiques sont bien d'ordre structurel et ne sont guère susceptibles d'être influencées par les politiques publiques ou, tout du moins, pas à court terme. En ce sens, elles sont des contraintes (ou des atouts) avec lesquels les maires élus doivent composer et qui déterminent pour partie le niveau de leur représentativité politique.

4.2. Les déterminants des bases électorales des maires élus en 2014

Le tableau 3 détaille les résultats de l'estimation des bases électorales des maires élus en 2014. Nous présentons deux modèles : le second se distinguant du premier par l'introduction d'effets

⁹ Un travail exploratoire sur les données a par ailleurs permis de constater une relation non linéaire (en cloche) entre revenu et base électorale. Nous avons donc introduit le revenu médian et le revenu médian au carré dans les estimations.

fixes par région. Le second modèle gagne en qualité d'estimation et seules les variables sur le type de la commune sont affectées.

Insérer tableau 3 par ici

Comme on peut le noter toutes les variables introduites sont statistiquement significatives et expliquent chacune une part de la variance des bases électorales. Les signes des coefficients estimés associés à chacune des variables explicatives sont conformes à ceux attendus et qui ont été présentés précédemment. Ainsi, la base électorale du maire décroît avec la taille (en population) de sa commune mais cet effet est plus important pour les communes les plus petites et tend à se réduire au fur et à mesure que cette taille augmente. Une augmentation de un pour cent de la taille de la commune se traduit donc par une diminution de 3.3 à 3.4 points de pourcentage de la base électorale du maire. Concernant les types d'urbanité de la commune, nous constatons que la base électorale est plus importante dans les communes des aires urbaines (grandes ou petites) et plus faibles dans les communes rurales mais surtout dans les communes situées hors des aires urbaines. Cependant, lorsque nous intégrons des effets fixes régionaux, nous observons que les communes les plus rurales ne se distinguent plus des communes des aires urbaines (grandes ou autres) et que seules les communes des espaces inter-urbains ont une base électorale plus restreinte.

De même, la proportion de résidences secondaires dans la commune augmente la base électorale, ce qui signifie que les personnes disposant de plusieurs résidences ont tendance à s'enregistrer sur les listes électorales des communes où se situe leur résidence secondaire. Pour un pour cent de résidences secondaires en plus, la base électorale s'accroît de 0.1 à 0.7 points de pourcentage.

A l'inverse, la présence plus importante d'étudiants dans la commune conduit à une réduction de la base électorale. Dit autrement, les maires des villes jeunes ont une assise électorale plus faible que les autres du fait d'une moindre mobilisation de cette catégorie de population et/ou d'inscription sur les listes électorales moins fréquente.

La part des étrangers conduit également à une réduction de la base électorale du maire élu. Un point de pourcentage supplémentaire d'étranger dans la population totale de la commune va de pair avec une diminution de 0.4 points de pourcentage de l'assise électorale du maire.

Enfin, la relation entre la base électorale et le niveau de revenu de la commune n'est pas linéaire et forme une cloche. La base est plus faible pour les communes avec un niveau de revenu faible

et pour celles avec un niveau élevé, et elle est plus élevée pour les villes dont le niveau est intermédiaire.

Au final, il apparaît donc que les maires sont mieux élus, c'est-à-dire obtiennent un soutien plus important de la population qu'ils administrent, lorsqu'ils sont élus dans une petite ville d'une aire urbaine, où la part des résidences secondaires est importante, la part des 18-25 ans et des étrangers plus faibles et dont le niveau de richesse est intermédiaire.

5. Conclusion

La base électorale du maire rapporte le nombre de bulletins qui se sont portés sur la liste du maire élu à la population totale de la commune (tous âges et nationalités confondus). L'intérêt de ce concept de base électorale, par rapport à d'autres mesures de l'ampleur des résultats électoraux, est qu'elle fournit une estimation du soutien électoral ou de la représentativité du maire parmi ses administrés, c'est-à-dire parmi l'ensemble des habitants de la commune susceptibles d'être affectés par les politiques publiques locales. Le concept de base électorale ne limite donc pas la mesure de la représentativité du maire à la population des seuls votants. Elle permet d'évaluer la proportion de la population ayant pris part à la décision publique, proportion dont on a vu, en étudiant les bases électorales issues des élections municipales de 2014, qu'elle pouvait être très faible dans certaines communes. Dès lors, mesurer, comme il est habituel, la représentativité politique des maires par le biais des résultats électoraux rapportés aux seuls votants conduit à s'appuyer sur une mesure très surestimée du soutien des élus et des personnes participants au choix des politiques publiques.

La base électorale dépend de certaines caractéristiques structurelles des communes en matière de taille et d'habitat notamment. Nous avons pu ainsi constater que la représentativité politique des maires est plus élevée dans les petites communes, dans celles comportant beaucoup de résidences secondaires, dans celles situées dans les aires urbaines, ainsi que dans celle dont les niveaux de revenu sont intermédiaires. Inversement, les maires des communes en périphérie urbaine ou en zone rurale dans une moindre mesure, et des communes accueillant une population jeune ou étrangère ont une base électorale beaucoup plus réduite. On a ici des facteurs structurels affectant la taille des bases électorales et qui sont des facteurs difficilement influençables, au moins à court terme. Pour autant, il est fort possible qu'il existe des effets plus contextuels ou plus conjoncturels influençant les bases électorales. Ainsi, on peut s'attendre à ce que les bases électorales dépendent aussi des politiques publiques locales, des efforts

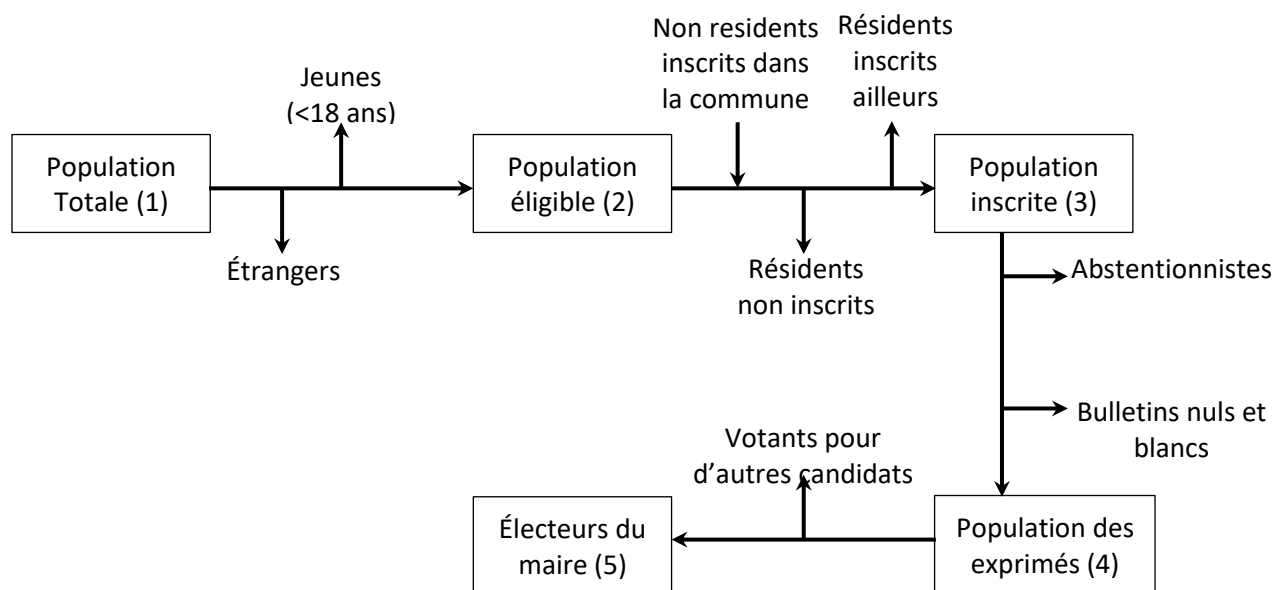
d’inscription de la population et de la municipalité, des efforts de mobilisation et de persuasion des listes et candidats en compétition... Ces facteurs ont été largement étudiés dans la littérature consacrée aux comportements d’inscription, de participation et aux choix électoraux. Mais traditionnellement, la science politique s’attache à expliquer les logiques des différentes étapes qui conduisent au résultat final de l’élection de manière séquentielle. Le concept de base électorale présenté dans cet article plaide en faveur du développement d’analyses plus globales combinant ces trois étapes du comportement électoral. Ces analyses permettraient une meilleure compréhension du soutien politique et de la représentativité politique des maires.

6. Références

- Budge, I., et Hofferbert, R. I. (1990). Mandates and policy outputs: US party platforms and federal expenditures. *The American Political Science Review*, 111-131.
- Duch, R. M., et Stevenson, R. T. (2008). *The economic vote: how political and economic institutions condition election results, Political economy of institutions and decisions*. New York: Cambridge University Press.
- Fauvelle-Aymar Christine, Lafay Jean-Dominique, Servais Marie (2000), The impact of turnout on electoral choices: an econometric analysis of the French case, *Electoral Studies*, Volume 19, Issues 2–3, Pages 393-412.
- Geys B. (2006) “Explaining voter turnout: A review of aggregate-level research”, *Electoral Studies* 25(4), pp 637–663.
- Leighley Jane E. (1995) « Attitudes, opportunities and incentives: a field essay on political participation », *Political Research Quarterly*, vol. 48, n° 1, pp. 181-209.
- Lijphart Arend (1997). Unequal Participation: Democracy's Unresolved Dilemma Presidential Address, American Political Science Association, 1996 . *American Political Science Review*, 91, pp 1-14.
- Manin Bernard (1995). *Principes du gouvernement représentatif*. Paris : Flammarion coll. Champs.
- Niel X. et Lincot L. (2012), L’inscription et la participation électorales en 2012, *INSEE Première*, n°1411, septembre.
- Rosenstone Steven J. and Wolfinger Raymond E. (1978). The Effect of Registration Laws on Voter Turnout . *American Political Science Review*, 72, pp 22-45.
- Verba Sidney et Nie Norman H. (1972), *Participation in America: Political Democracy and Social Equality*. New York: Harper and Row.

Wolfinger Raymond E. et Rosenstone Steven J. (1980), *Who Votes?* New Haven, CT: Yale University Press.

Figure 1 : Définition des électeurs du maire à partir de la population totale de la commune



Note : les flèches sortantes indiquent les populations à exclure de la mesure, les flèches entrantes les populations à inclure

Table 1: Description des populations communales selon la définition retenue (N=9,585)

Population	Moyenne	Écart-type	Min	Max
Totale (1)	5,533	15,116	1000	447,340
En âge de voter (1a)	4,328	12,181	677	371,602
Éligible à l'inscription sur les listes (2)	4,045	10,956	581	337,635
Inscrite (3)	3,768	8,881	407	254,538
Votant (4)	2,306	4,838	267	132,909
Électeurs du maire (5)	1,309	2,542	132	73,708

Pour la définition des populations, voir la figure 1, les chiffres correspondent à chaque population

Tableau 2 : Description de la base électorale des maires élus en 2014 selon la population communale de référence

Base électorale du maire rapportée à ...	moyenne	Écart-type	min	Max
La population totale	31,13	7,49	7,38	76,26
La population des + de 18 ans	40,37	9,80	9,89	97,05
La population pouvant voter (nationalité et âge)	41,56	9,66	12,55	99,91
La population des inscrits	41,31	8,31	14,92	76,74

Figure 2 : Distribution de la base électorale rapportée à la population totale (N= 9 585)

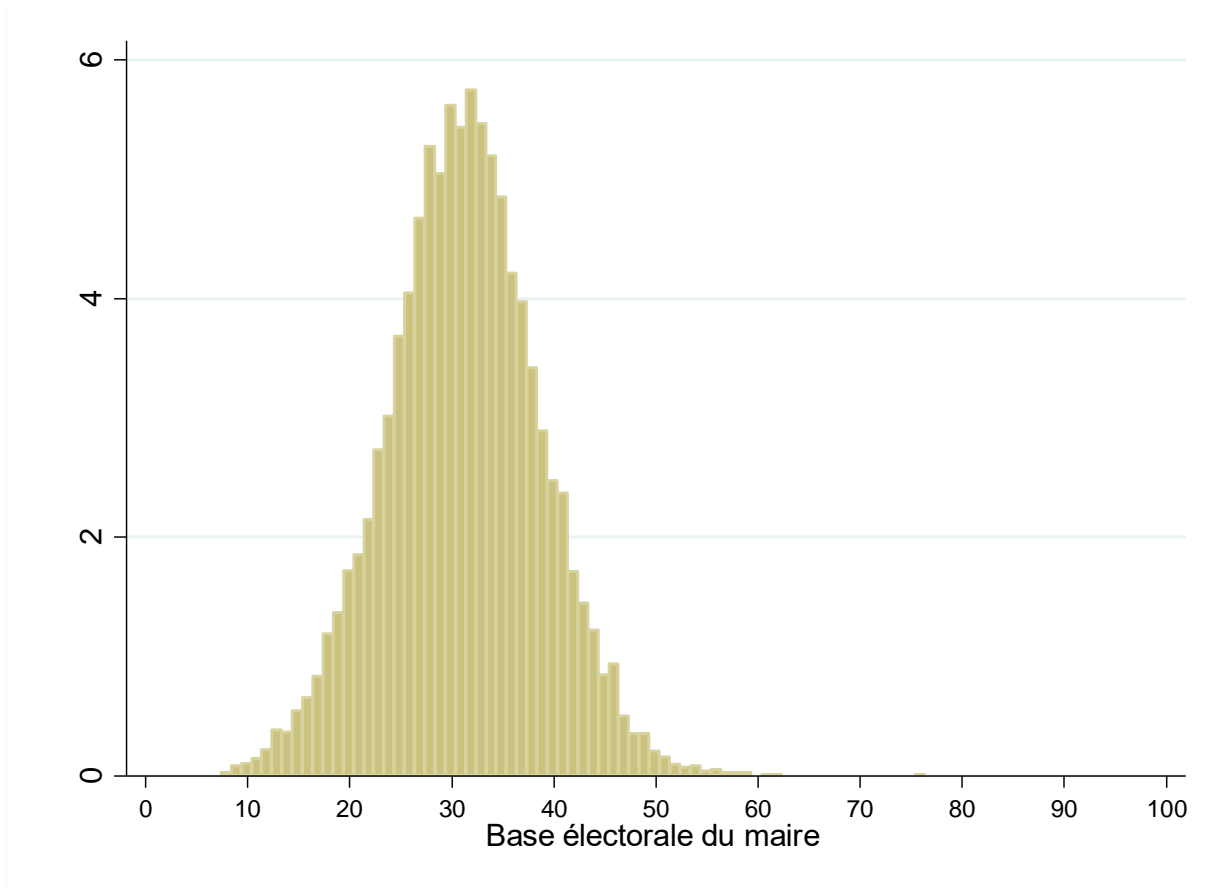


Tableau 3 : Estimation de la base électorale des maires élus en 2014

Indep. variables	Coef (se)	Coef (se)
Log population	-3,391*** (0,088)	-3,291*** (0,087)
Type de commune:		
Communes des grandes aires urbaines	<i>ref</i>	
Communes des autres aires urbaines	-0,072 (0,236)	0,388 (0,228)
Communes des aires péri-urbaines	-1,286*** (0,167)	-0,977*** (0,164)
Autres communes	-0,871*** (0,242)	-0,172 (0,235)
Part des résidences secondaires	0,099*** (0,007)	0,074*** (0,006)
Part des 18-25 ans	-0,515*** (0,033)	-0,432*** (0,031)
Part des étrangers	-0,416*** (0,018)	-0,401*** (0,018)
Revenu annuel médian	0,502*** (0,054)	0,556*** (0,051)
Revenu annuel médian ²	-0,006*** (0,001)	-0,005*** (0,001)
Constante	52,889*** (1,283)	46,623*** (1,346)
Effets fixes par région	non	oui
R ² ajusté	0,42	0,48
N = 9 586		
*** coefficient significatif à 0,001%, les autres coefficients n'étant pas significatifs au seuil de 5%. Les s.e. sont corrigés par la méthode de White.		